



## **Assurer un avenir à l'UJM, c'est renoncer à mettre au vote du C.A. les statuts de l'établissement « Université-cible » de Lyon**

FO ESR 42 a pris connaissance du communiqué du « collectif UJM » (regroupant de nombreux responsables de l'UJM) en date du 2 juillet, à propos du projet d'Université-cible de Lyon et de la fusion des universités Lyon I, Lyon III et Saint-Étienne (UJM) qui en résulterait.

**Il se félicite que le « collectif UJM » se positionne non seulement contre la fusion mais aussi, de manière nette, pour la conservation de la PMJ (personnalité morale et juridique) de l'université de Saint-Étienne (UJM).**

Pour FO ESR 42, après toutes les prises de position des représentants syndicaux en comités techniques ou des assemblées générales de personnels rassemblées dans le combat pour l'abandon de la réforme des retraites et du projet LPPR, après toutes les prises de position de responsables politiques et de responsables historiques de l'UJM contre la fusion et pour la préservation de la PMJ de l'UJM (voir [communiqué FO ESR 42 du 28 juin](#)), après la prise de position au sein de l'UJM du département d'histoire du 1<sup>er</sup> juillet (voir [ici](#)) ; il s'agit là d'un apport important au combat mené depuis le début contre le projet d'« Université-cible » par notre syndicat comme par les élus BIATSS, enseignants-chercheurs et étudiants des listes « Sauvons l'UJM ! Non à la fusion ! », qu'il avait soutenues avec la CGT Ferc-Sup 42 lors des élections au C.A. de l'UJM en octobre 2019.

**Pour FO ESR 42, plus que jamais ce qu'il faut c'est :**

- ⇒ l'abandon pur et simple du projet de fusion/restructuration de l'Université-Cible dans le cadre de l'IDEX et l'arrêt de l'IDEX;
- ⇒ le maintien de l'UJM, Université de Saint-Étienne, à Saint-Étienne et dans la Loire, avec sa personnalité morale et juridique, hors de tout « établissement expérimental » ;
- ⇒ le maintien de tous les sites (dont Roanne et Firminy) et de tous les postes, de toutes les filières et composantes (dont le CHU et les IUT), de tous les laboratoires et services de l'UJM !

**Il faut aussi et toujours que Mme la présidente de l'UJM prenne en compte l'opposition désormais généralisée à ce projet et annonce en conséquence renoncer à mettre au vote du conseil d'administration les statuts du nouvel établissement.**

Ce faisant, elle préserverait aussi l'avenir et les droits de tous les personnels et étudiants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche inclus dans le projet et eux aussi gravement menacés par celui-ci.

03/07/20

FO ESR 42

[Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CT](#)

[CHSCT](#)

[Fusion/IDEX](#)

[CA](#)

[Syndicat national](#)